

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

Inspection Générale des Affaires
Académiques

N°: 20/00220 /MINESUP/SG/IGA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER
EDUCATION

General Inspectorate of Academic
Affairs

Yaoundé, le

07 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ

Information de l'opinion publique sur les Universités offshore

Le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Chancelier des Ordres Académiques, informe l'opinion publique nationale et internationale que les Organisations ayant des domiciliations juridiques dans des pays étrangers ci-après désignées dispensent illégalement des programmes de formation d'enseignement supérieur dans des campus et des centres de regroupement des étudiants créés clandestinement sur le territoire camerounais.

Il s'agit de :

- UNIVERSITÉ INTERNATIONALE D'AFRIQUE CENTRALE
- UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES
- INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Le Chancelier des Ordres Académiques rappelle à toutes fins utiles, que les titres, diplômes et grades de l'Enseignement Supérieur délivrés par les « Universités offshore » ne sont pas reconnus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la République du Cameroun.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO